



**REGLEMENT
CRITERIUM DEPARTEMENTAL CD76TT
2022-2023
JEUNES -SENIORS**

Le juge-arbitre ou le responsable de l'épreuve, à chaque niveau, est habilité à adapter ce règlement lors de chaque tour de cette épreuve, en fonction du nombre de joueurs inscrits ou de joueurs présents ou de toute situation particulière.

Article 1^{er} : Normes applicables

Le critérium départemental CD76 est régi par les normes suivantes :

- les règlements fédéraux (Règlements Sportifs, Titre 2, Critérium Fédéral)
- les règles particulières de la Ligue (voir règlements site Ligue de Normandie), notamment pour les inscriptions en début de saison, confirmation de participation et participation effective et pour les montées des niveaux 1 départementaux
- les règles spécifiques du CD76TT ci après
- Application des protocoles sanitaires en vigueur (FFTT, CD76TT, arrêtés préfectoraux, arrêtés communaux)
- Application des arrêtés préfectoraux et communaux au regard des conditions atmosphériques.

Article 2 : Composition des divisions du critérium départemental

L'échelon départemental reprend tous les joueurs et joueuses, inscrits dans les délais, non pris aux échelons supérieurs.

Au premier tour de chaque saison, les divisions comprennent les joueurs inscrits, en tenant compte de leur classement individuel au 1^{er} juillet de la saison en cours et en intégrant au moins les premiers de chaque groupe du dernier tour réalisé de la saison précédente, s'ils ne changent pas de catégories d'âge.

A partir du deuxième tour de chaque saison, les divisions sont composées, d'abord des descendants du niveau supérieur (s'il y en a), puis des maintenus, puis des absents excusés placés dans l'ordre des points licences.

Si un joueur n'a participé à aucun des tours précédents ou s'il s'agit d'une nouvelle inscription, le joueur concerné est placé dans la division et le groupe où se trouve le dernier joueur ayant des points licences supérieurs à ses propres points licences (phase en cours) et derrière celui-ci.

Pour chaque catégorie, le nombre de divisions ou de groupes est susceptible de varier, en fonction du nombre d'inscrits.

Règle départementale pour les féminines (1):

Les féminines participeront au niveau départemental avec les garçons (2).

Toute féminine jouera d'abord dans sa catégorie avec les garçons et si elle termine 1^{ère} et est donc qualifiable pour monter en Régionale et qu'elle refuse cette montée, elle sera convoquée au tour suivant dans la catégorie supérieure. Ce refus vaudra alors refus de montée au tour suivant, puisque qu'elle ne jouera plus dans sa catégorie.

(1) **Toutefois, si la joueuse est qualifiée, la participation au niveau Régional est d'abord souhaitable.**

(2) Pas de catégories féminines de prévues cette saison pour le CD76

Article 3 : Organisation sportive

Le critérium départemental est divisé en 5 catégories (mixtes) :

- les Séniors (S)
- les Juniors (J)
- les Cadets (C)
- les Minimes (M)
- les Benjamins / Poussins. (B/P)

Chaque catégorie comporte un niveau élite (D1). Le niveau élite séniors est composé de 24 joueurs maximums. Le niveau élite de chacune des catégories jeunes (juniors, cadets, minimes, benjamins/poussins) est composé de 12 à 16 joueurs. Chaque catégorie peut comporter des niveaux inférieurs.

Le nombre de niveaux et de groupes peut être modifié à chaque tour par les responsables de l'épreuve en fonction du nombre d'inscrits et des situations géographiques.

Dans la mesure du possible, une répartition géographique des inscrits est faite pour chaque catégorie (site Rouen ou Le Havre, voire Dieppe ou autres si besoin et si possible)

Le niveau départemental de la catégorie seniors comporte plusieurs niveaux :

- Il se déroule le dimanche matin
- Pointage des inscrits à partir de 8h et début de la compétition à 8h30
- Si le nombre de convoqués au niveau D1 ayant confirmé leur présence est inférieur à 20, le niveau 1 se déroulera alors dans le secteur géographique où il y aura le plus de qualifiés, si les arrêtés préfectoraux et communaux le permettent en fonction de la situation sanitaire.

La catégorie Juniors peut comporter plusieurs niveaux :

- Elle se déroule le samedi après-midi
- Pointage des inscrits à partir de 13h30 et début de la compétition à 14h

La catégorie Cadets peut comporter plusieurs niveaux :

- Elle se déroule le samedi après-midi
- Pointage des inscrits à partir de 13h30 et début de la compétition à 14h

La catégorie Minimes peut comporter plusieurs niveaux :

- Elle se déroule le samedi après-midi
- Pointage des inscrits à partir de 13h30 et début de la compétition à 14h

La catégorie Benjamins/Poussins peut comporter plusieurs niveaux :

- Elle se déroule le samedi après-midi
- Pointage des inscrits à partir de 13h30 et début de la compétition à 14h

Article 4 : Communication et Confirmation de participation

Les listes des joueurs/joueuses composant les divisions départementales du critérium ainsi que les convocations seront disponibles sur le site du CD76TT environ une semaine avant chaque tour. Ces listes et ces convocations seront également envoyées aux différents clubs par le secrétariat du CD76TT.

Chaque joueur (ou son club d'appartenance) devra confirmer ou décliner sa participation pour ce tour sur le site internet du CD44 prévu à cet effet au plus tard le **jeudi (à 17h)** avant la date du tour.

Pour rappel, le critérium étant une épreuve individuelle, il est de la responsabilité individuelle de chaque joueuse ou joueur de s'assurer, au final, que son choix de participer ou pas est bien précisé sur le CD44

Article 5 : Déroulement sportif

Poules :

- Les inscrits sont répartis en poules de 3 joueurs. Tous les membres d'une même poule se rencontrent et sont classés de 1 à 3.
- S'il y a moins de 9 joueurs dans un niveau, une poule unique sera organisée, si possible.

Remarque : le juge-arbitre désigné par le CD76TT peut, s'il l'estime utile au bon déroulement de la compétition, répartir les participants en poules de 4 joueurs ou mixer poules de 3 joueurs et poules de 4 joueurs.

Tableau Final :

- Placement dans un tableau final prédéterminé (Voir règlements fédéraux Règlements Sportifs).
- La formule « Classement intégral » est organisée dans chaque tableau.

Le juge-arbitre a la faculté d'organiser une poule pour faire jouer plus de parties aux premiers éliminés (Par exemple, si 9, 11 ou 13 joueurs présents, les 3 premiers perdants du 1^{er} tour peuvent être classés en les mettant dans une poule de 3, exemple aussi 17 joueurs poule de 5 avec 1^{er} éliminé après poule et 4 perdants « places 13 à 16 »).

Récompenses : Benjamins/Poussins : 1 médaille pour chacun des 4 premiers

Article 6 : Montées à l'échelon régional du critérium

Le nombre de montées à l'échelon régional du critérium est déterminé par le règlement régional de la compétition. Ce règlement précise que montent à l'échelon régional du critérium :

A l'issue des 3 premiers tours :

- pour les JG, CG, MG et BG le premier de chaque département montera. Une montée supplémentaire sera attribuée au département ayant le plus d'inscrits au critérium sur SPIDD pour les 1^{er} et 2^{ème} tour et ce pour chaque catégorie. La montée supplémentaire

pourra être réattribuée à un autre département selon les inscrits réels entre la fin du 2^{ème} tour et le début du 3^{ème} tour.

- pour les Seniors Messieurs (SM), les deux premiers de chaque département montent à l'échelon régional
- les joueuses SD, JF, CF, MF et BF finissant 1ère féminine des tableaux Masculins où elles sont engagées peuvent accéder aux tableaux régionaux féminins. Elles pourront également faire le choix de rester au niveau départemental.

A l'issue du dernier tour :

- Les premiers de chaque catégorie du dernier tour départemental montent au niveau régional s'ils restent dans la même catégorie d'âge la saison suivante.

Pour les féminines, il y a une seule qualifiée, en régionale.

Si à l'issue de chaque tour, il y a plusieurs féminines dans une catégorie (sur différents sites), est fait application par le CD76 du paragraphe « **Montées en régionale** ». Et si la ligue n'en prend qu'une, ce sera la mieux classée dans **sa catégorie** (si 2 groupes ce sera la féminine la mieux classée dans sa catégorie, si ex aequo ce sera celle qui a le plus de points sur sa licence, si encore ex aequo, un tirage au sort sera effectué).

Article 7 : Montées entre divisions départementales

Lors des 3 premiers tours :

- pour un groupe de moins de 12 joueurs inscrits : au minimum **1 montée**.
- pour un groupe de 12 joueurs inscrits et plus : au minimum **2 montées**.

Après le dernier tour réalisé, seul le 1^{er} de chaque niveau et tableau est assuré de monter au niveau supérieur, sauf s'il change de catégorie (application du règlement fédéral)

Article 8 : Descentes

Le nombre de descentes est déterminé en fonction des places disponibles et selon l'ordre suivante :

- 1) les inscrits ayant confirmé leur présence mais absents le jour de la compétition sans avoir prévenu le juge-arbitre ou le responsable de l'épreuve (sauf cas de force majeure démontré, voir article 9 du présent règlement)
- 2) les inscrits ayant ni confirmé ni infirmé leur présence le jour de la compétition ainsi que les inscrits ayant prévenu de leur absence mais sans pour autant démontrer l'existence d'une raison valable entrant dans la liste des absences de l'article 9 du règlement du critérium départemental (uniquement pour les catégories « jeunes élite »)
- 3) les derniers de tableau (uniquement pour les catégories « jeunes élite » et si nécessaire « seniors élite »)

Article 9 : Forfait et abandon :

Application des règlements fédéraux (Règlements Sportifs) et du règlement du critérium régional Normandie.

Uniquement pour les catégories « jeunes élite » :

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit en aviser le responsable de l'épreuve pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en

aviser l'organisateur.

Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences suivantes :

- raison médicale (blessure, maladie)
- raison familiale (mariage, naissance, décès d'un proche)
- motif scolaire (voyage scolaire, classe verte, classe de neige, ...)
- Service National Universel

Il devra fournir un justificatif au responsable de l'épreuve dès la connaissance de l'absence, et au plus tard 5 jours après la date du tour considéré.

La commission sportive départementale est, seule, habilitée à décider du bien-fondé de la raison évoquée si elle n'entre pas dans la liste énumérée ci-dessus.

Pour toutes les catégories et les divisions :

Le pointage est obligatoire avant le début de la compétition. Tout joueur doit s'être pointé au plus tard 5 minutes avant le début de l'épreuve ou avoir prévenu le juge-arbitre de son retard.

La mise en poules est effectuée avec les joueurs qui se sont pointés et ceux ayant prévenu le juge-arbitre de leur retard.

Tout joueur ayant confirmé sa participation mais n'ayant pas pointé ou prévenu le juge-arbitre de son retard (le nom et le numéro de téléphone de chaque Juge-arbitre de chaque catégorie apparaît sur la convocation) est donc déclaré forfait et retiré de la liste des participants pour le tour concerné. Aucun appel contre cette décision d'exclusion ne sera possible.

Le joueur concerné, pour être maintenu dans sa division au tour suivant, aura alors l'obligation de présenter au responsable de l'épreuve une raison acceptable et devra la prouver. Le bien-fondé de la raison évoquée sera apprécié souverainement par la commission sportive départementale.

Article 10 : Barèmes de cotation

Voir règlements fédéraux (Règlements Sportifs)

Responsable Critérium Départemental :

Adrien POIGNIE
Tél : 06.50.01.39.58
E-Mail : ape@cd76tt.fr